



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt Décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 13 Décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC7-5-2-165

OBJET : CENTRE HOSPITALIER DES DEUX RIVES LAMAGISTERE
ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES
« LES LILAS BLANCS » - SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT POUR LA CRÉATION D'UN
ASCENSEUR SUPPLÉMENTAIRE

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul
	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard
	:	M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	M. DESSIN Patrice (en remplacement de CLUCHIER Marie-Christine)
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine (pouvoir donné à DOUSSON Bruno)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de LE PIN : M. RATIO Stéphan

Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard
: M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme ESCUDE Vanessa

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane (pouvoir donné à TERRENNE Jean-Paul)

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : M BOISSEAU Christophe

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
: Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à LE CORRE Christianne)
: M. GROUSSOU Bernard
: Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à BAYLET J-Michel)
: Mme LECORRE Christiane
: M. LOPES Ernest
: M. ZANIN Daniel
:
: Mme HOHOL Elisabeth
: M. ZMUDA Patrick
: Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe
: Mme PERE Catherine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Vanessa ESCUDE a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la Justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC7-5-2-165

OBJET : CENTRE HOSPITALIER DES DEUX RIVES LAMAGISTERE ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES « LES LILAS BLANCS » - SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT POUR LA CRÉATION D'UN ASCENSEUR SUPPLÉMENTAIRE

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes des Deux Rives est compétente en matière d'action sociale.

Le Centre Hospitalier des Deux Rives a pour projet de créer un ascenseur supplémentaire à l'EHPAD « Les Lilas Blancs » à Lamagistère.

Cet établissement bénéficie d'une capacité d'accueil de 48 lits. L'unique ascenseur actuel a de multiples fonctions et est sursollicité. Malgré les maintenances préventives, de nombreuses pannes récurrentes viennent perturber le fonctionnement et la qualité de vie des résidents.

Afin de mener à bien cette opération, le Directeur du Centre Hospitalier sollicite la Communauté de Communes selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant TTC	RESSOURCES	Montant TTC
Travaux et révisions de prix	207 800,00 €	Subvention CC2R	60 000,00 €
Honoraires	88 704,00 €	Subvention CD82	61 000,00 €
Aléas et imprévus	5 696,00 €	Subvention CNSA	60 000,00 €
Assurances	5 200,00 €	Emprunt / Autofinancement	126 400,00 €
TOTAL	307 400,00 €	TOTAL	307 400,00 €

Le Président propose donc :

- d'accorder une subvention d'équipement de 60 000 € au Centre Hospitalier des Deux Rives pour la création d'un ascenseur supplémentaire sur le site de l'EHPAD de Lamagistère,
- de dire que cette subvention sera versée selon les modalités suivantes :
 - 75 %, soit 45 000 €, sur production des ordres de service pour le lancement des travaux,
 - le solde, au moment de la clôture de l'opération et sur présentation des décomptes généraux et définitifs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'accorder une subvention d'équipement de 60 000 € au Centre Hospitalier des Deux Rives pour la création d'un ascenseur supplémentaire sur le site de l'EHPAD de Lamagistère,
- de dire que cette subvention sera versée selon les modalités suivantes :
 - 75 %, soit 45 000 €, sur production des ordres de service pour le lancement des travaux,
 - le solde, au moment de la clôture de l'opération et sur présentation des décomptes généraux et définitifs.

Fait à Valence d'Agen, le 20 décembre 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

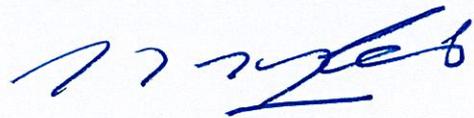
A Valence d'Agen, le 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Madame Le Maire de Mansonville

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Vanessa ESCUDE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

30 DEC. 2024

30 DEC. 2024

AR Préfecture

CENTRE HOSPITALIER DES DEUX RIVES LAMAGISTERE - SUBVENTION EQUIPEMENT ASCENSEUR

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20241220- 2024CC7_5_2_165-DE
Numéro d'acte :	2024CC7_5_2_165
Date de décision :	20/12/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)
Fichier acte :	2024CC7-5-2-165-CENTRE HOSPITALIER DES DEUX RIVES LAMAGISTERE - SUBVENTION EQUIPEMENT ASCENSEUR. pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	30/12/2024 14:55:31
Date de réception de l'AR :	30/12/2024 14:55:35